

Questions orales

● (1442)

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur le président, je voudrais sûrement éviter, par ma réponse, de laisser entendre quoi que ce soit qui indiquerait un accord avec l'interprétation que l'honorable député a donnée à ces procédures judiciaires. L'administration de la justice, comme l'honorable député le sait, relève de la juridiction provinciale, et s'il y a quelque plainte en particulier à faire sur la façon dont un procès s'est déroulé dans une province, les plaintes doivent être adressées dans ces cas-là au procureur général de la province, qui est chargé, comme je le disais, de l'administration de la justice dans chaque province.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE**LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE—L'INCIDENCE SUR L'INFLATION**

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait aux répercussions inflationnistes des hausses du cours mondial du pétrole.

Comme l'OPEP vient d'annoncer une hausse du pétrole de quelque 14½ p. 100—et je crois que c'est en dollars américains, de sorte que l'augmentation sera plus forte au Canada—et que le gouvernement a fait connaître son intention d'augmenter le prix du pétrole canadien en juillet de l'année prochaine et en janvier de l'année suivante, soit une augmentation de 16 p. 100, le ministre peut-il dire à la Chambre si son gouvernement a entrepris des études—sinon, en entreprendra-t-il—pour déterminer dans quelle mesure les hausses du prix du pétrole auront des répercussions inflationnistes sur les consommateurs et affecteront la concurrence des industries canadiennes tout en provoquant une baisse générale des recettes fédérales?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, on a calculé que, si nous avions procédé à l'augmentation de \$1 le baril le 1^{er} janvier, conformément à un accord que nous avons conclu avec l'Alberta, cette majoration aurait entraîné une hausse de l'indice du coût de la vie au cours de l'année de ½ p. 100. Estimant cette augmentation trop forte, nous avons donc renégoциé l'accord avec l'Alberta et différé la hausse prévue.

L'augmentation de l'OPEP signifie que d'autres pays devront maintenant absorber le genre d'augmentation que nous avons pu différer. En effet, l'année prochaine, d'autres pays—surtout les pays d'Europe et le Japon—connaîtront des hausses aussi fortes ou peut-être supérieures.

Notre politique a été de protéger les consommateurs et les industries canadiennes. Je pense que le député se rend compte que, grâce aux mesures que nous avons prises, les industries canadiennes seront plus compétitives par rapport aux indus-

tries européennes et japonaises et que nous pourrions maintenir notre position concurrentielle vis-à-vis des États-Unis parce qu'à la suite de l'augmentation de l'OPEP, les prix canadiens seront encore inférieurs aux prix qui auront cours aux États-Unis.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre a confirmé uniquement que l'augmentation des prix serait remise à plus tard. Au lieu d'augmenter une fois en janvier, les prix augmenteront deux fois au cours de l'année prochaine et, à mon avis, ils augmenteront encore plus que prévu à cause de la hausse supplémentaire annoncée par les pays de l'OPEP.

Vu que les prix du pétrole augmentent constamment au niveau mondial et que le gouvernement a promis à la société Syncrude que les prix qu'elle obtiendra ne seront pas inférieurs aux prix mondiaux, le ministre a-t-il mis au point des programmes spéciaux pour compenser la dépendance du Canada sur le pétrole étranger, qui coûte très cher? De façon plus précise, songe-t-il à exercer des pressions pour obtenir la prolongation du gazoduc et peut-être aussi d'un oléoduc jusque dans l'est du Canada, ce qui réduirait la dépendance du Canada sur le pétrole étranger, de même que les effets inflationnistes de cette dépendance sur notre économie?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député ne fait que reprendre la politique que nous avons annoncée et appliquée au cours des six derniers mois. Il sait très bien qu'en août dernier, nous avons annoncé que nous voulions renégocier notre entente avec l'Alberta au sujet de la hausse du prix du pétrole prévue pour janvier. Nous y avons réussi.

Nous avons aussi déclaré que nous voulions essayer, de concert avec l'Alberta, d'établir un système souple de fixation des prix afin de pouvoir augmenter les débouchés pour le gaz naturel canadien dans l'est du Canada et réduire par le fait même la mesure dans laquelle le Canada compte sur le pétrole brut importé, qui coûte plus cher que le pétrole canadien et qui est plus vulnérable à notre point de vue puisque le Moyen-Orient est une source de produits énergétiques moins sûre que le Canada. Nous avons déjà fait tout cela.

Si le député veut laisser entendre que nous n'aurions pas dû retarder la hausse de prix, qu'il le dise. Je n'ai pas encore réussi à comprendre quelle est la position de son parti à cet égard. J'ai d'ailleurs encore plus de difficulté à comprendre ce qu'en pense l'opposition officielle. La dernière fois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous savons ce que nous pensons à votre sujet, Alastair.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Northumberland-Miramichi.

LES MESURES PROPRES À ATTÉNUER L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.